



GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPEEN
L'ASSOCIATION DES TRANSFRONTALIERS FRANCO-SUISSES

ASSURANCE MALADIE : AFFILIATION ET PRESTATIONS

Guylaine RIONDEL BESSON
**Docteur en droit européen et
international de sécurité sociale**
**Service Etudes et Recherches
Juridiques**



GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPEEN
L'ASSOCIATION DES TRANSFRONTALIERS FRANCO-SUISSES

Bases légales

Règlement (CE) 883/2004 : principe d'affiliation
au système de sécurité sociale du pays d'emploi (Suisse)

Annexe II ALCP : exception à la règle communautaire →
droit d'option en matière d'assurance maladie de soins =
demande d'exemption à la LAMal

Option **uniquement** entre le système suisse (LAMal) et le
système français (CMU Frontaliers)

Accord franco-suisse du 7 juillet 2016



GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPEEN
L'ASSOCIATION DES TRANSFRONTALIERS FRANCO-SUISSES

Mise en œuvre du droit d'option

Délai impératif de 3 mois à partir du fait générateur :

- Prise d'emploi en CH
- Prise de résidence en FR (déménagement CH en FR)
- Nouvel emploi en CH après une période de chômage indemnisée en FR
- Liquidation d'une rente exclusivement de droit CH

Délai impératif de 3 mois pour demander une exemption à la LAMal

Au-delà affiliation d'office au système LAMal



Bénéficiaires du droit d'option

Frontaliers actifs

Rentiers au bénéfice d'une rente exclusivement de droit suisse

Membres de la famille (droit conditionné par le choix de l'actif)



GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPÉEN
L'ASSOCIATION DES TRANSFRONTALIERS FRANCO-SUISSSES

Coût de la CMU

+ + + + +
-régime de base

-cotisation familiale

-Calcul de la cotisation 2018 :

$$(\text{FRF } 2016 - 9807 \text{ €}) \times 8\%$$

-cotisation intégralement déductible fiscalement



GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPÉEN

L'ASSOCIATION DES TRANSFRONTALIERS FRANCO-SUISSES

Prestations CMU

Parcours de soins coordonnés : choix du médecin traitant en France ou en Suisse

Prise en charge des prestations en France : selon les modalités de droit interne – Tout type de soins reconnus par la législation

Prise en charge des prestations en Suisse : selon les modalités de droit communautaire et de droit interne français

- Soins inopinés ou urgents durant le séjour en Suisse : utilisation de la CEAM

- Soins programmés en Suisse : autorisation préalable du médecin conseil de la CPAM – Utilisation du formulaire S2

- Soins courants uniquement accordés aux frontaliers en activité – utilisation formulaire cerfa « soins à l'étranger »



GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPEEN
L'ASSOCIATION DES TRANSFRONTALIERS FRANCO-SUISSES

Coût LAMal

- Régime de base
- Cotisations individuelles
- Calculées en fonction des zones géographiques, du coût de la santé dans le pays de résidence et des modalités de prise en charge des soins
- Primes adultes 2018 (+26 ans) pour personnes qui résident en FR :
 - De CHF 343/mois à 1240 avec risque accident
 - De CHF 319/mois à 1153/mois sans risque accident
- Franchise légale unique de CH 300/an
- Pas de franchise à option pour les frontaliers
- Cotisation déductible fiscalement



GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPEEN
L'ASSOCIATION DES TRANSFRONTALIERS FRANCO-SUISSES

Prestations LAMal

En Suisse

-Tout type de soins en CH couverts par la législation suisse

En France

-Tout type de soins couverts par la législation française

-Formulaire S1 (E 106 ou E121) pour transposition des droits en FR



Les Prestations complémentaires

En Suisse

Pas d'assurance complémentaire (LCA) pour les frontaliers

En France

Assurance complémentaire au régime de base français



Frontaliers doublement affiliés LAMal et CMU

Arrêt de la Cour de cassation du 15/03/2018

Frontaliers n'ayant jamais opté de façon formelle et qui sont doublement affiliés LAMal et assurance maladie française doivent être radiés de la CPAM



GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPEEN
L'ASSOCIATION DES TRANSFRONTALIERS FRANCO-SUISES

Des questions ?